

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue le **lundi, 28^e jour du mois de novembre 2011**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville d'Asbestos, à ou vers 19 h 30. Cette séance fut convoquée par avis écrit, donné et signifié par le courrier en date du 24 novembre 2011. Sont présents à la séance :

- monsieur Hugues Grimard, maire
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant

La conseillère Nicole Forgues a motivé son absence. Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2011-278

STRATÉGIE DE COMMUNICATION : MANDAT À ABSOLU CRÉATION

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a fait réaliser une étude sur son image auprès des investisseurs;

CONSIDÉRANT que l'étude sur l'image confirme que la Ville a avantage à redorer son image;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée et acceptée au Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour la préparation d'un plan de communication et le soutien à l'élaboration d'une image de marque pour la Ville d'Asbestos pour un montant de 22 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu de confier à Absolu Création le mandat de réaliser un plan de communication et image de marque pour la Ville d'Asbestos, le tout tel que l'offre de service déposée au montant de 27 500 \$ avant taxes.

Adoptée.

2011-279**MAQUETTE VIRTUELLE DU PARC INDUSTRIEL D'ASBESTOS: MANDAT À GRAPH SYNERGIE**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'accentuer la prospection pour attirer des entreprises dans notre parc industriel;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos doit développer des outils pour mieux faire connaître les terrains et bâtiments disponibles;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée et acceptée au Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour la réalisation d'une modélisation 3D du parc industriel d'Asbestos pour un montant de 11 000 \$;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de confier à la firme Graph Synergie le mandat de concevoir une maquette virtuelle du Parc industriel d'Asbestos, le tout tel que l'offre de service déposée au montant de 13 700 \$, avant taxes.

Adoptée.

2011-280**ADJUDICATION DU MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS: TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD SAINT-LUC**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres public sur le système SEAO pour services professionnels en infrastructures pour le projet de réfection du boulevard Saint-Luc à être réalisé en 2012;

CONSIDÉRANT que cinq (5) firmes d'ingénieurs ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 23 novembre 2011;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées par un comité formé de trois personnes n'ayant aucun lien d'intérêt avec les fournisseurs et qui ne sont pas membres du Conseil municipal à partir d'une grille d'évaluation pondérée;

CONSIDÉRANT que les résultats de l'analyse des offres sont les suivants :

	Pointage intérimaire	Prix (taxes incluses)	Pointage final
Les Services Exp inc.	93.3 %	191 009,84 \$	7.5
Les Consultants SM inc.	99.1 %	181 140,75 \$	8.2
Genivar inc.	80.3 %	135 525,18 \$	9.6
CIMA	91.1 %	170 773,57 \$	8.3
BPR	61.3 %	-	-

CONSIDÉRANT que seules les offres qui ont obtenu un pointage de 70 % ou plus pour l'analyse qualitative (pointage intérimaire), le prix a été considéré et que conformément à la loi, le pointage final de chaque offre retenue s'établit selon la formule suivante :

$$\frac{(\text{pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix}}$$

CONSIDÉRANT que le contrat doit être adjudgé au fournisseur dont l'offre a obtenu le meilleur pointage final;

CONSIDÉRANT que le Conseil se réserve le droit d'octroyer en tout ou en partie le contrat et qu'il juge à propos de le faire pour le présent mandat;

CONSIDÉRANT que la firme Genivar inc. a détaillé sa soumission comme suit :

Étape 1 : plans et devis préliminaires (70%)	26 300,00 \$
Étape 3 : plans et devis définitifs (100%)	6 260,00 \$
Étape 4 : appel d'offres, addenda et plans émis pour construction :	2 500,00 \$
Étape 5 : suivi et surveillance :	75 900,00 \$
Étape 6 : acceptations provisoire et finale des travaux :	3 000,00 \$
Étape 7 : plans « Tel que construit » :	5 000,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos mandate la firme Genivar inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé dans l'analyse des offres, pour réaliser les étapes 1, 3 et 4 au coût de 35 060 \$ excluant les taxes, du projet de réfection du boulevard Saint-Luc à Asbestos.

QUE le règlement d'emprunt nécessaire à la réalisation des travaux puisse servir à rembourser les dépenses relatives aux étapes 1, 3 et 4 jusqu'à concurrence de 5% de la dépense totale prévue à ce règlement.

QUE le mandat des étapes 5, 6 et 7 pourra être octroyé après que les plans et devis seront déposés et que le Conseil aura déterminé plus précisément l'ampleur du projet à être réalisé.

De plus, que le Conseil autorise la greffière à signer l'ensemble des documents reliés à ce mandat, pour et au nom de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2011-281

ACHAT DE LOGICIELS POUR L'ANNÉE 2012

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'autoriser l'achat des logiciels pour les services d'inspection municipale et des travaux publics auprès de la firme PG Solutions, le tout tel que ci-après décrit et aux montants mentionnés plus taxes afférentes. A noter qu'une formation de 3 jours, au coût de 3 150 \$ plus taxes, sera donnée à l'inspecteur municipal en 2012.

Service d'inspection :

Progiciel JMap (mise à jour, achat de 2 licences, installation et activation) :	3 540 \$
Entretien et soutien annuel :	925 \$

Service des travaux publics :

Progiciel JMap (achat d'une licence et installation et activation)	1 520 \$
Entretien et soutien annuel :	<u>305 \$</u>

Coût total (sans les taxes) : 6 290 \$

Adoptée.

2011-282

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Les sujets à l'ordre du jour de la séance extraordinaire ayant tous été discutés, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé et résolu qu'elle soit levée à 19 h 45.

Adoptée

HUGUES GRIMARD, MAIRE

**GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-SUPLÉANT**

/lg